

DECLARATION DES ORGANISATIONS CHILIENNES EN FRANCE FACE A LA DESIGNATION DE L'AMBASSADEUR DU CHILI, JORGE EDWARDS

Depuis 1990 la traditionnelle fête de célébration du 18 septembre des associations des chiliens en France -Fedach-, a compté avec la participation des membres de la représentation diplomatique chilienne.

Le 11 mars 2010, Sebastián Piñera, à la tête de la droite chilienne, héritière du légat de Pinochet, a assumé la présidence du nouveau régime, et a nommé l'écrivain et diplomate Jorge Edwards en tant que son représentant à Paris.

Dans des récentes déclarations faites à l'occasion de l'arrivée des cubains au Chili, le flambant neuf ambassadeur chilien en France, a osé déclarer, que le Chili est, et a toujours été, « un asile contre l'oppression ». L'existence actuelle de nombreux prisonniers politiques mapuches dément de tels propos. En effet, l'emploi systématique des lois anti-terroristes illégitimes contenues dans la Constitution de Pinochet, et appliquées aussi par les quatre gouvernements précédents, afin de réprimer la lutte des mapuches pour leurs revendications ancestrales, révèle qu'au Chili ne sont pas respectés les Droits de l'Homme en général, ni des Peuples Originaires en particulier. Le jour même de la diffusion des déclarations de Edwards, un groupe de mapuches a interposé une demande contre l'Etat chilien devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies en tant que victimes de « constants abus de la part du gouvernement et de violence policière ».

Aujourd'hui encore, la Constitution est en vigueur implantée par Pinochet -sans la participation souveraine des chiliens-, exclu d'importants secteurs politiques et sociaux du pays, empêche la récupération des ressources naturelles pour le bénéfice de tous les chiliens et impose le modèle économique excluant et arbitraire ultra libérale. Le Chili n'a été, sous le régime de Pinochet, et n'est, une terre d'asile lorsque de nombreux chiliens sont privés de leurs droits ou encore interdits de retourner à leur terre. L'ambassadeur Edwards ne dit pas la vérité.

Parmi les luttes les plus tenaces des démocrates chiliens depuis le coup d'Etat, celle pour les droits de l'homme et contre l'impunité est remarquable. Les délits imprescriptibles contre les droits les plus élémentaires de l'être humain, fruits du terrorisme d'Etat, ne doivent être tolérés par une société qui souhaite accéder à une vie politique saine. Monsieur Edwards s'est distingué comme un des plus illustres opposants de la recherche de vérité et de justice.

Par ailleurs, il regrette que des violeurs de Droits de l'Homme, à commencer par Pinochet, aient été même interpellés par la justice. Edwards, avec un air doctoral, accuse les victimes et leurs familles -en les qualifiant de « groupes braillants », « parfaitement minoritaires », « têtus » et « inflexibles »- d'empêcher la réconciliation nationale et il termine en exigeant leur pardon pour les criminels et l'oubli de leurs forfaits.

Dans de nombreux articles publiés dans la presse chilienne et espagnole l'écrivain Edwards, en invoquant la conciliation sans justice, accuse ses détracteurs, tout en simulant une position salomonique, de « manque de culture politique », « excès de passion » et de « persistance de visions idéologiques du siècle dernier ». En mettant sa plume au service de l'impunité, Edwards révèle qu'il n'est pas disposé à tolérer qu'au Chili d'autres chiliens pensent différemment de lui, ni que ceux-ci aient les mêmes droits, il essaie, enfin, de miner les principes fondamentaux de la nation et, de fait, il contribue à hypothéquer la vie politique future du pays. Un pays ne peut se construire sous l'empire de l'impunité. Au Chili, les importants avancements, depuis la fin de la dictature, dans l'humanisation de la société, ont été obtenus grâce à la ténacité des forces sociales, politiques, syndicales et en particulier des organisations des victimes et de leurs familles, tous engagés pour la défense des Droits de l'Homme.

Une des revendications des plus sensibles et persistantes de l'exil chilien a été la récupération de leurs droits civiques en réclamant la participation dans les joutes électorales, y compris si celles-ci sont viciées par l'illégitime loi électorale binominale.

Cette demande montre, par elle même, l'intérêt que les chiliens exilés prêtent au sort du lointain pays.

L'exprésidente Michelle Bachelet a présenté un projet de loi en vue d'octroyer le droits de vote dans les élections présidentielles aux chiliens expatriés. En utilisant le veto parlementaire et divers prétextes, la droite chilienne a refusé d'approuver la loi. Ainsi, aujourd'hui les chiliens vivant à l'étranger se trouvent encore exclus, depuis 20 ans, de participer à la vie politique nationale.

Le diplomate Edwards n'a jamais eu de respect pour le Président Allende. En 1971, Edwards n'a pas eu l'honnêteté de rester fidèle à la mission diplomatique à La Havane que lui a confié le Président Allende, en prétextant, à posteriori, un supposé complot dans lequel aurait même participé un journaliste, actuel directeur de l'hebdomadaire Punto Final. Edwards commet maintenant une ignominie en prétendant responsabiliser Allende et son gouvernement du déclenchement de la sédition putschiste de septembre 1973. L'écrivain tente non seulement de ternir l'image d'Allende mais de plus essaie d'occulter les véritables responsables du coup d'Etat aussi bien à Washington qu'à Santiago. Il s'efforce ainsi, on suppose de manière benévole, d'occulter la main étrangère qu'Allende a dénoncé dans son dernier discours.

Dans toute sa démarche, Edwards a largement prouvé qu'il n'est pas un personnage fiable, intellectuellement honnête et loyal.

Nous, chiliens en exil en France, interdits, à cause de l'illégitime Constitution de Pinochet et le veto du même secteur politique et social du Monsieur Edwards, d'exercer nos droits élémentaires de citoyens, n'avons d'autre option, pour exprimer notre rejet à sa personne et à sa politique, que de le déclarer, pour le Bicentenaire de l'indépendance du Chili, Persona non Grata durant notre célébration.

Paris, 11 septembre 2010.

Association Casa Chile.

Association Ex-prisonniers politiques chiliens en France.

Association Terre et Liberté pour Arauco.

Association Orly-Chili Solidarité.

Association Salvador Allende.

AFAENAC.

Association Culturelle Franco-chilienne de Nantes.

Association SFC pour le Droits de l'Homme.

Association Proyecto Aconcagua en Grenoble.

Parti Communiste du Chili en France.